



FORMATION EN PRÉSENTIEL

# RENOUVELLEMENT DE LA FORMATION DES MEMBRES DU CSE

Dernière mise à jour le 19/07/2024.

## OBJECTIF

Mettre à jour ses connaissances pour exercer sa mission SSCT dans le cadre d'un renouvellement de mandat.

## COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Devenir acteur du changement dans l'entreprise, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie au travail.
- Compétences génériques pour l'action : savoir animer, informer, organiser, négocier, réguler...
- Participer à la démarche globale de prévention des risques.
- Connaître les pouvoirs et prérogatives du CSSCT et de ses membres.
- Exercice du droit à l'information et à la consultation du CSSCT.

## PUBLIC CONCERNÉ

Membres du CSE-SSCT ; Membres de la CSSCT ; Responsable sécurité ; IPRP.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

1 Jour après signature des documents contractuels.

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

La formation se déroule selon les recommandations de la DREETS en présentiel et/ou en distanciel.

Tarif

**2940 € NET**  
par groupe

Réf.

MAC SSCT/CSE

Contact

0770284327  
contact.occitanie@ofps.fr  
www.ofps.fr

## PRÉ-REQUIS

- Être membre du CSSCT.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous consulter.

## MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Alternance de théorie et pratique - Le formateur pratique une pédagogie active qui favorise les échanges et la communication, source d'enrichissement et de dynamique de groupe, ainsi que les confrontations et le partage d'expériences.



Niveau

**niveau V**



Modalité

**Présentiel**



Effectif par session

**1 mini > 10 maxi**



Durée

**21 heures / 3 jour(s)**



# PROGRAMME

Cette formation pratique agréée par le Ministère du travail fournit les outils nécessaires à la réalisation des missions d'**élu CSE** en matière de santé sécurité et conditions de travail (**SSCT**). Elle s'adresse aux **élus CSE** en renouvellement de mandat d'entreprises de plus de 11 salariés.

La loi santé au travail (article L2315-18 du code du travail) prévoit que les membres du CSE suivent une formation d'une durée de 3 jours dans le cadre d'un renouvellement de mandat pour tous les élus du CSE quelle que soit la taille de l'entreprise.

## **JOUR 1**

**QUIZZ début de formation.**

**La prévention en milieu professionnel.**

**La composition du CSE ( salarié protégé).**

**Le règlement intérieur du CSE.**

**Les attributions du CSE et les heures de délégation.**

**Les élections partielles, la démission d'un membre CSE.**

**Plan d'action, PAPRI Pact, bilan de prévention.**

**Les documents accessibles au CSE.**

**Les BDESE.**

**Les règles de fonctionnement du CSE ( ordre du jour et procès verbal).**



## JOUR 2

Risques Psycho Sociaux et positionnement.

Analyse des Accidents du Travail les différentes méthodes d'analyse.

Identifications des risques encourus.

Plan d'action.

Problématique de l'accident de travail : rapport des faits et rédaction.

DUERP, modification et enrichissement.

## JOUR 3

La réglementation relative aux inspections SSCT.

Préparation d'une inspection son déroulement et l'analyse de poste.

Schéma d'une inspection et compte rendu.

Les autres commissions au CSE.

Améliorer ses pratiques en Santé Sécurité au Travail.

Bilan et évaluation de la formation.

## LES PLUS

Formatrice : Lise Montégut Juriste, Intervenante en Santé Sécurité au Travail Formatrice Membres CSE, Référent harcèlement  
Formatrice SST Sauveteur Secouriste du Travail

---

### INTERVENANT(S)

Formateur CSE/SSCT.

---

### ÉVALUATION

Evaluation au cours de la formation.

---

### ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation.